

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL76

présenté par
Mme Avia, rapporteure

ARTICLE 9

I. – À la première phrase, substituer à la référence :

« et I *bis* »

les références :

« , I *bis* et 1° du I *ter* ».

II. – En conséquence, à la second phrase, après la première occurrence du mot :

« Le »,

insérer la référence :

« 2° du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.